

## LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE RENNES

- VU** La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,
- VU** Le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant les dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction publique de l'Etat,
- VU** Le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009,
- VU** Le décret n°2010-1152 du 29 septembre 2010 relatif aux secrétaires administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement supérieur,
- VU** Les lignes directrices de gestion académiques,
- SUR** Proposition de Monsieur Le Recteur d'Académie,

### ARRETE

Sont inscrits sur la liste principale au titre de l'année 2023 pour une promotion dans le corps des SAENES par liste d'aptitude les personnels dont les noms suivent avec leurs affectations actuelles :

1. Isabelle JAMIER – lycée Bertrand d'Argentré - Vitré
2. Elisabeth HUARD – université de Rennes
3. Valérie TUAL - lycée Alain René Lesage - Vannes
4. Pascale LE MOIGNE BARS – collège François Collobert – Pont de Buis les Quimerch
5. Catherine CORNEC – Université Bretagne Occidentale – Brest
6. Nathalie LEMOINE - Rectorat de Rennes
7. Stéphanie HOUEDDEC – collège Goh Lanno Pluvigner
8. Angélique MONTIER – lycée des métiers Yves Thépot Quimper
9. Valérie PARC – lycée des métiers de l'Elorn - Landerneau
10. Déborah GUILLEMOT – lycée la Fontaine des eaux - Dinan
11. Marie HERLIDOU CAPITAINE – lycée Félix Le Dantec - Lannion
12. Christèle HULIN– Rectorat de Rennes
13. Nadine CHAOUACHI – DSDEN du Finistère
14. Lydie LAMOTTE – Crous de Rennes
15. Carole MERDY – collège Pier an Dall - Corlay
16. Bernadette BARBIER – Rectorat de Rennes



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Sont inscrites en liste complémentaire au titre de l'année 2023 pour une promotion dans le corps des SAENES par liste d'aptitude :

LC 1. Virginie NEGRIER - collège Louis Guilloux – Montfort sur Meu

LC 2. Oriana CITON - Rectorat de Rennes

LC 3. Karine HAVART - Collège Max Jacob - Josselin

Fait à Rennes, le 11 juillet 2023

Pour Le Recteur et par délégation,  
Secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines

Anne Sophie RAULT

**VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision
- Soit un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'éducation nationale
- Soit un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le ressort duquel se trouve votre lieu d'affectation.

Le recours gracieux et le recours hiérarchique peuvent être faits sans condition de délais. En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Toutefois, si vous souhaitez, en cas de rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique, former un recours contentieux, ce recours gracieux ou hiérarchique devra avoir été introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Vous conserverez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la décision de rejet du recours gracieux ou hiérarchique. Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).